

## ***Lancement du projet Espace travail-retraite de la CCITB***

C'est aujourd'hui, 22 juin 2010, que la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville a procédé au lancement officiel du projet Espace travail-retraite visant la conciliation travail-retraite et la valorisation de l'expertise des travailleurs expérimentés aptes à retourner sur le marché du travail. Compte tenu de la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée caractérisant la région des Basses-Laurentides, il s'agit là d'une excellente nouvelle pour notre développement économique. Voici la description de ce projet :

# **Espace travail-retraite**

Si certains travailleurs expérimentés retournent sur le marché du travail par obligation financière à la suite des derniers événements économiques, la plupart d'entre eux veulent y retourner par choix, tout simplement par plaisir, pour conserver leur réseau de contacts ou garder leur vie active. Les personnes de 55 ans et plus représentent un bassin de main-d'œuvre très important dans les Laurentides et les entreprises auront tout avantage à favoriser leur emploi. En plus de contrer le défi démographique qui surviendra prochainement dans notre région, la génération des travailleurs expérimentés est grandement reconnue pour sa fiabilité, sa stabilité, sa fougue et plusieurs autres aptitudes et compétences.

Le projet Espace travail-retraite, mis sur pied par la CCITB et ses partenaires et financé par le programme Nouveaux Horizons, rejoindra donc 2 objectifs principaux, soit de jumeler les retraités intéressés à effectuer un retour au travail avec les employeurs potentiels ainsi que de sensibiliser et accompagner les employeurs qui emprunteront cette voie.

## **Travailleurs expérimentés**

Le projet permettra à un minimum de huit (8) individus de 55 ans et plus ayant pris leur retraite désireux d'effectuer un retour au travail et de mettre à profit leurs connaissances et expertises.



## **Employeurs favorisant la conciliation travail-retraite**

Les employeurs désireux de tirer profit de tous les avantages d'embaucher un travailleur expérimenté bénéficieront d'un accompagnement en entreprise (3 rencontres d'une heure) afin d'offrir un milieu de travail adéquat.

Source : CCITB, [www.espacetravailretraite.com](http://www.espacetravailretraite.com)